



FICHE D'INSCRIPTION ADULTES
SAISON 2019 / 2020

O - Renouvellement O – Nouveau membre

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ Tél. portable : ____/____/____/____/____

Adresse : _____

E-mail : _____ (écrire lisiblement)

Cours : _____ Jour : _____ Heure : _____

Cours : _____ Jour : _____ Heure : _____

Cours : _____ Jour : _____ Heure : _____

Cours : _____ Jour : _____ Heure : _____

COTISATION ANNUELLE 2019/2020

1 cours/semaine	95 €
2 cours/semaine	145 €
3 cours/semaine	185 €
4 cours/semaine.....	210 €

Tai chi chuan 125 €

+ 10 € Cotisation Hors Carquefou (par famille)

DOSSIER A FOURNIR

- Fiche d'inscription complétée et signée.
- Règlement de la cotisation à l'ordre de « Gym Loisirs » (par chèque en 3 fois possible).
- Une enveloppe timbrée à vos nom et adresse (**si vous n'avez pas d'adresse e-mail**).

Transmettez votre dossier à : GYM-LOISIRS Château de la Fleuriaye 44470 Carquefou
(la maison des associations se situe derrière le bowling)

Je soussigné(e)..... atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur
de l'association Gym Loisirs, (disponible sur le site internet).

Le ____ / ____ / ____

Signature

REGLEMENT INTERIEUR ADULTES

- 1 La saison sportive s'étend de la deuxième semaine du mois de septembre à la dernière du mois de juin.
- 2 Chaque adhérent s'inscrit à raison d'un ou plusieurs cours par semaine dans la ou les disciplines de son choix, hors vacances scolaires et jours fériés.
- 3 Chaque adhérent doit régler une adhésion de 15€ à l'association qui sera comprise dans sa cotisation.
- 4 Il est interdit de participer à des cours auxquels l'adhérent n'est pas inscrit et de récupérer des cours qu'il aurait manqués pour des raisons personnelles (vacances, maladie...).
- 5 L'adhérent s'engage à respecter les horaires de début et de fin de cours.
- 6 Après inscriptions, les semaines 37 et 38 sont considérées comme période d'essai. A partir de la semaine 39, un remboursement partiel, au prorata du tarif annuel pourra être effectué pour **raison médicale uniquement**. Un certificat médical sera exigé, accompagné d'une demande manuscrite.
A la fin du mois de février, aucun remboursement ne sera accepté.
- 7 En cas d'absence d'un encadrant, l'info sera disponible sur le site internet de GL, et un courriel sera envoyé aux adhérents des cours concernés (dans la mesure du possible).
- 8 Les cours annulés pour raisons indépendantes de notre volonté (maladie des éducateurs, absences pour raisons personnelles, réquisition des salles par la municipalité) ne seront pas récupérés.
- 9 Chaque adhérent doit changer de chaussures dans les vestiaires des salles de sport.
- 10 Chaque adhérent est assuré à la Mutuelle des sportifs.
- 11 La convocation à l'assemblée générale sera envoyée par mail.
- 12 Chaque adhérent atteste qu'il a pris connaissance du règlement intérieur de l'association.